 **SOCIETE DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)**

**Association loi 1901**

Déclarée à la Préfecture de l’Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

 SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941

Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n° 7104 le 1er mars 1950

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251 Siège social : 10, rue Fernand RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX **site internet : www.societe-tir-chateauroux.com**

 **REUNION DE LA COMMISSION TRAVAUX DE LA S.T.C. N° 1 SAISON 2022-2023 7 octobre 2022**

**Salle de réunion du stand R. PERROCHON**

 **Début de séance : 17 h 00**

**………………………………………………….**

**PRESENTS**: Jérôme BABIN DE LIGNAC, Jean-Paul BISIAUX, Christian DEVAUX, Jean-Paul KIEFFER, Patrick MOUROUX, Gérard BASTARD,

**ABSENTS EXCUSES :** Néant

**ORDRE DU JOUR :**

* Finition des travaux d’investissement de la saison 2021-2022
* Projet d’investissement travaux de la saison 2022-2023
* Avancement du projet du stand 100 mètres

**1/ Finition des travaux d’investissement de la saison 2021-2022 :** intervenant Christian DEVAUX

Christian DEVAUX fait le point sur le reste des travaux à terminer de notre projet investissement 2021-2022. **Isolation phonique** : 13 532.64 € (travaux prévus au mois de novembre), demander éventuellement à Gérard BASTARD que la facture soit avancée pour demander les subventions à la ligue et au Conseil Départemental FAPA. **Cibles électronique 50 m** : 32 351.36 € **Travaux d'adaptation portique à la fosse 50 m** : 2 500.00 € (estimation achats de matériaux)

**Le total représente la somme de 48 384 €**

Le financement de ces travaux est assuré par : **Subvention du Conseil régional** : 23 085.00 € (nous avons déjà sur notre compte la somme de 115242 € **Subvention municipale** : 18 000.00 € **Subvention Ligue de tir** : 3 000.00 € **Conseil Départemental** : 800.00 € (solde de la subvention de somme de 4000.00 € dont 3 200.00 € ont été versés) **Conseil Départemental (FAPA)** : 2 500.00 €

**Le total représente la somme de 47 385.00 €**

La différence environ de 1 000.00 € serait réglée par la STC ou pourrait être prise sur le montant d’une autre subvention de 3 000.00 € demandée à la ligue pour financer les travaux déjà terminés et réglés des cibles électroniques 10 m dont l'accord doit intervenir le 9 courant.

Cependant un problème se pose car les deux subventions du Conseil Départemental seront versées à condition que tous les travaux soient terminés au plus tard le 30 novembre. C’est également le cas pour la subvention de 3000.00 de la ligue. Cependant Mr BEAUDON m’a assuré qu’une dérogation est possible.

Hélas ce ne sera pas le cas pour les cibles électroniques dont les travaux sont en principe prévus en décembre ou janvier au plus tôt.

Jean-Paul BISIAUX va demander à Madame PETIPEZ si elle serait en mesure de faire reculer cette échéance en avançant notamment le problème du manque d'approvisionnement des composants électroniques. Sans cela nous risquons de perdre gros dans l'affaire. Nous devrons peut-être devoir rembourser la somme de 3200.00 € déjà versée.

**2 / Projet d’investissement travaux de la saison 2022-2023 :** intervenant Christian DEVAUX

Notre projet d'investissement travaux 2022-2023 (en dehors du 100 m) est maintenant lancé au niveau des demandes de subventions qui sont, pratiquement en totalité, déposées auprès de nos partenaires habituels mairie et Conseil Départemental.

Nous sommes susceptibles de recevoir au total environ 40 000.00 € d'aides pour des travaux évalués à 40 000.00 € (mélange de devis réels et d'estimations).

Nous détenons le devis de l’alarme environ 8000.00 € qui pourra être légèrement réduit, le devis de l’arborisation de la façade du stand 900.00 €.

Patrick MOUROUX fait part qu’il vient de passer commande des arbustes pour une somme de 900.00 € à GAM VERT.

Jean-Paul BISIAUX indique qu’avec Jérôme et avec le concours de Philippe AUGRAS ils ont l’intention de créer un massif fleuri à l’entrée du stand. De la terre et des grosses pierres seront récupérées et il reste l’achat des plantations. Patrick MOUROUX intervient pour indiquer que des nouvelles plantations sont possibles mais qu’il faut prévoir les achats et que pour le moment il faut faire attention à nos finances qui sont très sollicitées.

Christian DEVAUX poursuit qu’il faudrait établir les devis suivants :

* Finition de la clôture privative dans sa partie nord,
* Caisson de sécurité pour les cibles électroniques 50 m,
* Révision complète de l’électricité du stand y compris l’adaptation du 50 m (cibles électroniques)
* Isolation phonique du couloir création d’un faux plafond isolant avec une porte isolante,
* Le devis des achats des deux PC pour les cibles électroniques 10 et 50 m,
* Le devis pour la création d’un nouveau site internet,
* Le devis des récupérateurs de plomb. Christian indique nous avons déjà un devis qui date de mois de janvier dernier mais qui compte tenu des augmentations successives des matières premières n’est plus d’actualité. D’après son estimation le montant pourrait maintenant attendre la somme de 13 000.00 €.

 Je crois que Jean-Paul BISIAUX avait l’adresse d’un chaudronnier à LEVROUX qui serait susceptible de fabriquer les récupérateurs pour une moindre somme.

Les décisions suivantes sont retenues :

Gérard BASTARD se chargera de contacter les entreprises pour demander des devis y compris le chaudronnier de LEVROUX.

**3/ Avancement du projet du stand 100 mètres :** intervenant Gérard BASTARD

Après avoir pris contact avec les services techniques de la mairie de DEOLS, Gérard informe que le projet initial prévu coté « autoroute » ne sera pas retenu à cause d’une largeur de terrain insuffisante. Le projet sera proposé de l’autre côté « ville ». Le pas de tir comprendra 5 postes de tir. La construction comprendra trois murs périphériques de 3 mètres de hauteur avec la construction d’une petite salle avec une dalle en bêton qui fera office de pas de tir. Une butte de terre sera déposée derrière les cibles et deux pare-balles seront installés. Gérard indique que d’après son estimation l’ensemble des travaux devrait atteindre la somme d’environ 200 000.00 € y compris les travaux d’électricité et de menuiserie. Pour présenter la demande de permis de construire et après discussions Gérard fera appel à un maitre-œuvre pour établir uniquement le plan de réalisation. LA STC conservant la maitrise d’œuvre du projet. Gérard fera établir les devis nécessaires et Christian sera chargé de produire un dossier de présentation du projet qui comprendra deux montants prévisionnels des travaux :

* La construction du stand,
* Les travaux et les installations spécifiques pour le tir (cibleries, récupérateurs de plomb….).

Christian indique que l’existence du nouveau pas de tir engendrera une augmentation conséquente du montant des impôts fonciers. D’près Jean-Paul BISIAUX cette augmentation pourra être compensée par les cotisations des nouveaux licenciés qui ne manqueront pas de s’inscrire pour le tir à 100 m.

Fin de la réunion 18 h 45

**Le responsable de la Commission Le président le secrétaire**

Gérard BASTARD Patrick MOUROUX Christian DEVAUX